



REGLEMENT DES AUTRES CONCOURS SIAO

13^e édition du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou du 26 Octobre au 04 Novembre 2012

Thème : Artisanat Africain et Emergence Economique

PREAMBULE

Dans le but de promouvoir et d'accroître une offre artisanale innovante et de qualité et pour soutenir l'effort des artisans talentueux et créatifs, les organisateurs du SIAO en partenariat avec des institutions donatrices créent à chaque édition, des concours pour récompenser les meilleurs artisans dont les œuvres sont jugées de qualité exceptionnelle et novatrice.

Ces concours concernent les œuvres exposées sur l'aire du site, il s'agit de :

- L'espace muséal
- Le pavillon de la créativité
- L'espace Arts et Métiers
- Le hall de la mode africaine
- Le hall de la maroquinerie
- Le hall de la transformation artisanale de l'agro-alimentaire
- Le hall des designers
- L'espace de l'ameublement ✓
- L'espace Art et déco

Article 1 : But.

Les prix décernés aux différents concours visent à récompenser les acteurs des œuvres artisanales de qualité exceptionnelle et novatrice. Ils ont pour objectif essentiel de stimuler l'esprit de créativité des artisans africains et de susciter de nouvelles initiatives.

Article 2 : Modalités de participation et de présentation des candidatures

2.1. De la participation.

Le concours est ouvert aux exposants individuels et/ou à toutes associations ou groupements d'artisans.

2.2. De la présentation des candidatures.

Les fiches d'inscription mise à la disposition des artisans au niveau de leur stand doivent être dûment remplies et signées par les candidats et parvenir à la Section Attribution des Prix **au plus tard lenovembre 2012.**

Article 3 : Critères de sélection et caractéristiques des œuvres

Chaque donateur peut choisir le domaine d'activité qui lui convient.

3.1. Pour les produits destinés aux halls et espaces suivants :

- Le hall de la mode africaine
- Le hall de la maroquinerie
- Le hall de la transformation artisanale de l'agro-alimentaire
- Le hall des designers
- L'espace de l'ameublement
- L'espace Art et déco

Les critères de sélection sont les suivants :

- ✓ *conformité avec le thème de l'édition,*
- ✓ *accessibilité au marché international,*
- ✓ *originalité, design, technologie utilisée et esthétique,*
- ✓ *caractère novateur et condition de design*
- ✓ *capacité de production en série,*
- ✓ *caractère fonctionnel,*
- ✓ *contenu culturel,*
- ✓ *qualité*
- ✓ *durée de conservation*
- ✓ *importance de la main d'œuvre utilisée*
- ✓ *tendance à l'exportation*

3.2. Pour les produits destinés à l'espace Arts et Métiers (Artisanat utilitaire) les critères de sélection sont les suivants :

- ✓ *conformité avec le thème de l'édition,*
- ✓ *préservation de l'environnement et l'écosystème,*
- ✓ *technique de production utilisant des matières premières renouvelables et recyclables,*
- ✓ *valorisation des ressources naturelles.*

Article 4 : Composition des différents membres de jury

4.1. Pour la sélection, le choix des membres du jury est laissé à la discrétion de chaque donateur. Le Commissariat Général du SIAO, à travers sa section compétente, met obligatoirement à la disposition de chaque jury une personnalité réputée pour ses connaissances dans le domaine de l'artisanat et /ou des arts.

4.2. Les membres du jury sont pris en charge par le donateur pour la période couvrant la durée de la manifestation.

4.3. Le jury adopte son propre règlement intérieur sous la supervision de la section compétente du Commissariat Général du Salon.

Article 5 : Proclamation des résultats et attribution des prix.

La proclamation des résultats interviendra la veille de la cérémonie de clôture et la remise des prix à la clôture du salon.

Article 6 : Dispositions diverses.

Tout litige né de l'application ou de l'interprétation du présent règlement sera réglé à l'amiable et à défaut par les tribunaux du siège du CGS.